



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la police du commerce SPoCo
Amt für Gewerbepolizei GePoA

Grand-Rue 27, CP, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 77
www.fr.ch/spoco

—

Courriel : pocco@fr.ch

Demande d'autorisation pour la carte de limousine (art. 196 Lmob)

Données personnelles du chauffeur

Nom _ Prénom:

Adresse privée :

NP : Lieu :

Tél. privé : Natel :

Date de naissance :

Lieu d'origine :

Adresse email privée : _ _ _ _ _

@ _ _ _ _ _

Début de l'activité (si future, prévoir 30 jours de plus pour le traitement de la demande)
.....

Travaillez-vous pour une plateforme ou un intermédiaire ?

Si **oui**, indiquez le nom de la plateforme ou intermédiaire

Si **non**, confirmez en cochant

Non, je ne travaille pas pour une plateforme ou un intermédiaire

Documents à fournir pour le chauffeur :

1. Une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
2. Une copie de l'autorisation de séjour pour les requérants étrangers ;
3. Une copie du permis de conduire suisse avec le code 121 ;
4. 2 photos passeport ;
5. Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
6. Un extrait récent du système fédéral d'information relatif à l'admission à la circulation (SIAC) ;

—

VEHICULE 1

Numéro de plaque du véhicule (no d'immatriculation) : _____

Joindre copie de la carte grise **véhicule 1** mentionnant sous le code 17 « Transport professionnel de personnes » ;

Tachygraphe ou journal de bord / Cochez ce qui convient

Véhicule équipé d'un tachygraphe conforme au droit fédéral et bénéficiant d'un certificat de conformité ;

- Oui (si oui, joindre le certificat de conformité)
- Non (si non, le véhicule doit être équipé d'un journal de bord)
- Journal de bord électronique
 - Journal de bord papier

VEHICULE 2

Numéro de plaque du véhicule (no d'immatriculation) : _____

Joindre copie de la carte grise **véhicule 2** mentionnant sous le code 17 « Transport professionnel de personnes » ;

Tachygraphe ou journal de bord / Cochez ce qui convient

Véhicule équipé d'un tachygraphe conforme au droit fédéral et bénéficiant d'un certificat de conformité ;

- Oui (si oui, joindre le certificat de conformité)
- Non (si non, le véhicule doit être équipé d'un journal de bord)
- Journal de bord électronique
 - Journal de bord papier

Date et lieu :

Signature :

Ce formulaire doit être retourné, accompagné de tous les documents demandés, à l'adresse du Service de la Police du commerce, Grand-Rue 27, CP, 1701 Fribourg, au moins 30 jours avant la prise d'activité.